

APPE

**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DU PATRIMOINE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

ASSEMBLEE GENERALE du 8 juillet 2017

Ordre du jour

- Rapport moral 2016 - vote du quitus
- Rapport financier 2016 - vote du quitus
- 2017 Quoi de nouveau ? ... Perspectives
- Fixation du montant de la cotisation 2017

Ordre du jour (fin)

- **Renouvellement d'un mandat et/ou nominations de nouveaux Administrateurs**
- **Fixation d'une date pour le prochain CA**
- **Enregistrement des adhésions**

Point à date

Rappel des objectifs fixés lors de l'AG du 11 juin 2016

- Accompagner les recours engagés et tenir les adhérents informés.
- Favoriser l'émergence d'un collectif régional Auvergne Rhône Alpes.
- Renouveler nos adhésions aux Fédérations Nationales :
 - FED (Fédération Environnement Durable)
 - Vent de Colère

➤ Intervenir autant de fois que nécessaire pour soutenir les actions engagées dans les communes voisines, en particulier aux côtés de nos amis de la vallée de l'Ance contre les projets d'ABO Wind de St Clément de Valorgue et d'Eglisolles.

Sans oublier les autres associations :

- Vent du Haut Forez
- Vent du Pilat
- Vent debout à St Bonnet le Château
- Association pour la Protection de la Grande Forêt de Taillard (St Sauveur)
- ...

Où en sommes-nous ?

1) Permis de construire 8 éoliennes et 2 postes de livraison (Ferme Eolienne de Gumières) :

Le TA de Lyon a rendu un jugement favorable au promoteur le 7 octobre 2014 en ordonnant le réexamen du permis de construire refusé par la Préfète de la Loire (Fabienne BUCCIO). Par Arrêté du 17 juillet 2015, le nouveau Préfet (Fabien SUDRY) a relancé le projet en signant le permis de construire sollicité par le promoteur.

Où en sommes-nous ?

Après le dépôt d'un recours gracieux resté sans réponse fin 2015, un **recours contentieux** a été déposé auprès du TA de Lyon le 11 janvier 2016 par la Commune de Gumières et 46 personnes physiques.

A peine plus d'un mois plus tard, la FRAPNA et la LPO Loire nous ont rejoints en déposant un mémoire en **Intervention Volontaire** pour excès de pouvoir.

Plus rien ne sera enregistré en 2016 concernant ce dossier.

Où en sommes-nous ?

- 2) Permis de construire et autorisation d'exploiter le projet éolien de St Clément de Valorgue (procédure juridique ICPE) : Les deux procédures, jugées en première instance par le TA de Clermont-Ferrand, sont actuellement en appel auprès de la CAA de Lyon.
- Le jugement est attendu dans le courant du 2^{ème} semestre 2017.

Où en sommes-nous ?

3) *Collectif Rhône-Alpes* : il existe depuis environ 2 ans. Il s'est progressivement constitué lors de l'action menée contre le SRE de la région avant son agrandissement. Le président de Vent de Colère y a largement contribué.

Le SRE Rhône-Alpes a été annulé par le TA de Lyon le 2 juillet 2015, rejoignant ainsi 17 autres SRE annulés au niveau national (pour cause de défaut d'évaluation environnementale ...)

Après les dernières élections régionales, ce collectif a monté et présenté au nouveau Président de région un dossier à charge contre l'éolien régional (Auvergne Rhône-Alpes). L'APPE fait partie de ce collectif.

1^{ère} résolution

Vote du Quitus sur le rapport moral

RAPPORT FINANCIER

➤ Solde à nouveau au 1 ^{er} /01/2016		+ 1 811.75
➤ <u>RECETTES de l'exercice :</u>		
• 86 adhésions X 5.00 €	430.00	
• Dons	57.00	
	<hr/>	
S/total recettes 2016	487.00	
➤ <u>DEPENSES de l'exercice</u>		
• Tenue de compte CCP (1x6.20 + 3x6.50)	25.70	
• Adhésions FED et Vent de Colère (40 + 30)	70.00	
• Honoraires (équivalent 3 parts)	278.16	
	<hr/>	
S/total dépenses 2016	373.86	
➤ Résultat de l'exercice 2016		+ 113.14
➤ Nouveau solde au 31/12/2016		+ 1 924.89

➤ Comptes de bilan au 31/12/2016

▪ CCP	(net de frais de tenue de compte)	:	1 924.89 €
▪ Espèces		:	0.00 €

TOTAL	1 924.89 €
--------------	-------------------

2^{ème} résolution

Vote du Quitus sur le rapport financier

2017 Quoi de nouveau ? ...

2017 Quoi de nouveau ?

1) Concernant le PC de Gumières :

- Le 23 janvier 2017, la société ABO Wind, représentée par son avocate Hélène GELAS (LPA-CGR Avocats, 136 avenue des Champs Elysées à Paris) a déposé un « **mémoire en défense** » visant à démonter tous les arguments exposés par les demandeurs.
- Juillet 2017: un « **mémoire en réplique** » sera déposé au TA de Lyon avant la fin du mois par notre avocat. La FRAPNA Loire et la LPO Loire déposeront le leur simultanément.

2017 Quoi de nouveau ?

➤ **Renforts** ! Nous attendons deux nouveaux appuis tout aussi crédibles que les deux premiers:

- La Fédération de Pêche de la Loire
- La Fédération de Chasse de la Loire

→ Le premier renfort devrait déposer une Intervention Volontaire courant juillet, après la tenue d'un Conseil d'Administration.

→ Le second ne tiendra son CA que début septembre pour déposer au plus tard à mi-septembre.

2017 Quoi de nouveau ?

- Le 30 juin 2017, le Tribunal Administratif a fixé au 21 septembre 2017 la date à partir de laquelle « aucun moyen nouveau ne pourra être ajouté » aux faits déjà déposés.

De nouvelles écritures pourront être échangées entre les parties pour approfondir des analyses déjà exposées, mais aucun nouvel « événement » jusque là gardé sous silence ne sera accepté.

2017 Quoi de nouveau ?

2) Concernant la procédure St Clément de Valorgue (PC et autorisation d'exploiter)

En date du 14 juin 2017, le président de la 3^{ème} chambre de la CAA de Lyon a fixé la clôture de l'instruction au 21 juillet 2017.

Jugement attendu à l'automne.

Perspectives

Il est probable qu'il y ait encore quelques échanges d'écritures avant la clôture de l'instruction du dossier de Gumières.

Cela ne devrait pas nous emmener au-delà de la fin de l'année 2017.

Nous pouvons envisager un jugement, en 1^{ère} instance, pour le début de 2018.

Nous aurons alors deux mois pour faire le point !

Perspectives

- **Accompagner les recours engagés et tenir les adhérents informés.**
- **Renouveler nos adhésions aux Fédérations Nationales et à la FRAPNA (soutien actif FRAPNA/LPO)**
- **Soutenir les actions engagées dans les communes voisines**

3^{ème} résolution

Approbation des orientations 2017

4^{ème} résolution

Fixation du montant de la cotisation 2017

L'actuel Conseil d'Administration

Vos interlocuteurs - * Mandat échu

Christian CASSULO	Rochigneux
Jean-François CHEVALEYRE	Le Bourg
Jean-Luc COURET (Trésorier)	Le Bourg
Claude FERRARI (Président)	Le Besset
Madlyn GINHOUX *	Murcent
Michèle HARANG	Le Mazet
Bruno JACQUETIN	Aux Sauvages
Michèle OLIVA (secrétaire)	Le Bouchet
Bernard CRASSOUS	Aux Sauvages

5^{ème} résolution

Renouvellement de mandats

Nomination de nouveaux administrateurs

**Date pour le prochain Conseil
d'Administration**

Merci

**pour votre présence
et votre participation.**

L'APPE reste à votre écoute

contact@appe-asso.net